

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 25 mars 2022 à 20h00 selon convocation en date du 21 mars 2022.

Président : M BRAZ Michel.

Présents : Mme VIGNAL - Mrs VINCENT - SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absente excusée : Mme MINARD (a donné procuration à M MICHOUX)

Secrétaires de séance : Mme VIGNAL et M VINCENT

Objet : Délibération n°2022-014 : Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021
Budget Communal

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Frédéric BIVERT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal

LIBELLE	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		36.846,73 €	62.577,09 €		25.730,36 €	
Opérations de l'exercice	1.053.817,93 €	1.229.285,99 €	248.214,02 €	398.015,95 €	1.302.031,95 €	1.627.301,94 €
TOTAUX	1.053.817,93 €	1.266.132,72 €	310.791,11 €	398.015,95 €	1.327.762,31 €	1.627.301,94 €
Résultats de clôture Restes à réaliser		212.314,79 €		87.224,84 €		299.539,63 €
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						299.539,63 €

② Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

③ Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

④ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20220325-DCM2022014-BF



Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 25 mars 2022.
Le Président, Michel BRAZ.

Membres	13
Présents	11
Représentés	1
Votants	12
Pour	10
Contre	2
Abstention	0

